

# ENTREPÔT FRIGORIFIQUE DE 150 M<sup>2</sup> ET UNE PLACE DE STATIONNEMENT À LOUER CELLULE 25 BATIMENT AB5 SECTEUR MAREE

## LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Entrepôt frigorifique de 150 m<sup>2</sup> avec une place de stationnement de 17 m<sup>2</sup> situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment AB5 bénéficiant d'un quai pour une activité de stockage, préparation, livraison de tous produits alimentaires sans présence d'acheteurs.

Localisation et secteur : Quai de Boulogne, proche du péage Porte de Rungis (EE1), secteur Marée, Rungis.



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : AB5
- **ESI** : 01/AB5/01/A/025, 01/AB5/01/P/025
- **Surfaces** : Lot de 167 m<sup>2</sup> comprenant un entrepôt frigorifique de 150 m<sup>2</sup> et d'une place de stationnement de 17 m<sup>2</sup>.
- **Disponibilité du bien** : Immédiat 2024 sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
  - Entrepôt frigorifique.
  - Activités de stockage, préparation et livraison de tous produits alimentaires sans présence d'acheteurs.
  - Emplacement livré en l'état.
  - Non divisible.

## LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

**Type de contrat** : Contrat d'occupation précaire de 3 ans renouvelable 1 fois.

	REDEVANCES (TARIFS €HT/M <sup>2</sup> /AN)	CHARGES (TARIFS €HT/M <sup>2</sup> /AN)	DEPOT DE GARANTIE
Entrepôt	<b>165.7€</b>	<b>45.80€</b>	<b>9 518€</b>
Parking	<b>903.97€ la place</b>	<b>NEANT</b>	<b>271€</b>

- Tarifs applicables en 2024 selon arrêté préfectoral N°2023-04438 du 14 décembre 2023
  - Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
  - Cotisation au centre médico-social de Rungis : 69 € HT/an et par salarié.
  - Redevance digitale : 70€ HT/mois
  - Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85HT/m<sup>2</sup>/an sur toutes les surfaces dont le PRENEUR bénéficie.
  - Les tarifs affichés sont ceux de l'année 2024 à la vue de l'arrêté préfectoral mentionné précédemment, les tarifs seront amenés à évoluer en 2025.



## **DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 27/12/2024 à 16H00**

### ➤ **Pièces administratives :**

- **La carte d'identité du dirigeant de la société candidate**
- **Lettre de candidature pour l'emplacement**
- **Extrait K-BIS de moins de trois mois**
- **Dernier bilan comptable de la société**
- **Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée**
- **Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles**

### ➤ **Pièces liées au projet :**

- **Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)**
- **Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)**
- **Une présentation du projet d'occupation ; de l'activité exercée, incluant un explicatif de l'intérêt du projet**

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le  
**27/12/2024 à 16 heures**



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

## LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN.	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

## LA PROCEDURE

**ETAPE 1 – J + 0** : Mise en ligne de l'annonce sur [www.rungisinternational.com](http://www.rungisinternational.com) par la SEMMARIS.

**ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29** : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

**ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30** : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, est rejeté par la SEMMARIS.

### RELATION CLIENTÈLE

#### JULIE MADAR

Direction commerciale  
Julie.madar@semmaris.fr  
+33 1 41 80 89 50- +33 6 44 51 77 15

### SUPPORT TECHNIQUE POUR LE DEPOT DES CANDIDATURES

#### KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative  
emplacement.commercial@semmaris.fr